



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LA MANIFESTATION
PLACE DE GAULLE
DU 26 AU 28 MAI 2010**

*EH/IE
APM 10/0396*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-28 à L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par Monsieur Pascal HUSTIN Président Général de Greenpeace France sis 22 rue des Rassellins à 75020 PARIS, en date du 30 mars 2010,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion de la manifestation « la caravane océan » qui se déroulera du 26 au 28 mai 2010,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La Place Charles De Gaulle sera occupée par l'installation d'un stand d'information « la caravane océan » concernant les différentes actions menées par Greenpeace du mercredi 26 au vendredi 28 mai 2010.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 27 avril 2010

**Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 28 avril 2010**

**Le Député-Maire,
Didier QUENTIN**